

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 04 avril 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 21/03/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 10	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÍNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Incarnation MARTY

Objet: Approbation du Budget Primitif 2022 M57 - DE_012_2022

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 M57 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 174 255.11 €

Dépenses et recettes d'investissement : 94 156.04 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 174 255.11 € 174 255.11 €

Section d'investissement 94 156.04 € 94 156.04 €

TOTAL 268 511.15 € 268 511.15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022 M57,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 M57 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 174 255.11 € 174 255.11 €

Section d'investissement 94 156.04 € 94 156.04 €

TOTAL 268 511.15 € 268 511.15 €

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___